

1824 - 1960



De la rue Gonod au quartier
Kessler-Rabanesse :
les 200 ans d'histoire de l'école
d'art à Clermont-Ferrand.

Loïc Borde

Cahier 2

Une école longtemps orientée vers les arts industriels

La réforme de 1972 visait à homogénéiser l'enseignement artistique dispensé dans les différentes écoles d'art françaises. Jusque-là, de fortes disparités pédagogiques existaient entre celles-ci, prenant d'abord leur source dans l'origine de la fondation de chacune d'elles. Une partie des écoles d'art françaises est, à l'image de l'ENSBA de Paris, issue des académies d'Ancien Régime. Ces dernières étaient le lieu d'enseignement des artistes les plus reconnus de l'époque, et visaient à maintenir une forme de tradition académique dans les pratiques artistiques, notamment grâce à l'étude des maîtres anciens, la place centrale de l'atelier, et la participation aux diverses catégories du prix de Rome.

L'autre partie des écoles d'art, qui constitue en fait une grande

majorité de celles-ci, est l'héritière des écoles municipales gratuites de dessin. Si celle de Clermont-Ferrand existe depuis 1824, d'autres sont bien plus anciennes, parmi lesquelles l'école de dessin de Rouen, fondée en 1741.⁵⁸ Ces écoles étaient alors plutôt destinées à de jeunes ouvriers et artisans qui venaient, sur leur temps libre, s'exercer au dessin géométrique et industriel. Elles rendaient ainsi un grand service à la classe ouvrière, en lui permettant une formation gratuite, et la possibilité d'accéder à des postes d'ouvriers qualifiés et de chefs de chantier. Certains élèves fréquentaient également les écoles gratuites de dessin, afin de pouvoir prétendre intégrer des formations supérieures comme les académies parisiennes, des écoles d'ingénieurs, ou encore pour préparer des concours comme le professorat de dessin.

L'Ecole de dessin et d'Arts et Métiers de Clermont-Ferrand est donc fondée dans ce but premier de développement de l'industrie. Malheureusement, peu d'informations subsistent sur la période antérieure à 1882 et le déménagement de l'Ecole régionale à la Halle aux blés. Il

existe néanmoins un document écrit par Louis-Charles Ledru, dans lequel l'architecte précise le contenu de l'instruction qui sera prodiguée dans l'école de dessin ouverte en 1824. Dès la première page, il insiste sur le fait que la vocation de l'école n'est pas de diriger les enseignements exclusivement vers la culture des beaux-arts, et qu'il n'est pas question d'avoir la prétention de former des artistes célèbres. Au contraire, il perçoit plutôt la nouvelle école comme un moyen de procurer à Clermont-Ferrand et à l'Auvergne « des ouvriers habiles », en orientant l'instruction vers « les arts utiles qui se rapportent plus ou moins à l'architecture, comme la maçonnerie, la coupe des pierres, le trait de la charpenterie et de la menuiserie, la serrurerie, l'ébénisterie et tous les arts mécaniques, la perspective, les dessins de la topographie, de la figure, du paysage et de l'ornement. ».⁵⁹ On retrouve par ailleurs le même discours dans une lettre rédigée par le maire de Clermont-Ferrand et adressée au préfet du Puy-de-Dôme, datée du 17 juin 1824, dans laquelle il est précisé que la toute nouvelle école de dessin est destinée à

58. Se référer à ce sujet au programme de recherche ACA-RES : *Les Académies d'art et leurs réseaux dans la France préindustrielle, qui a pour objectif de « restituer les liens personnels et institutionnels qui construisent et animent ces établissements »*, [en ligne], consulté le 8 novembre 2021. / Une [carte animée](#) permettant de visualiser chronologiquement les fondations des académies d'art et des écoles de dessin est également en libre accès sur le site Internet du programme de recherche.

59. Voir AD, 4 T 9 : Lettre de l'architecte Louis-Charles Ledru au maire de Clermont-Ferrand à l'occasion de la création de la nouvelle école municipale gratuite de dessin, en 1824.



former des « sujets pour toutes les professions, telles que la maçonnerie, la coupe des pierres, la menuiserie, la charpenterie, le charonnage, la serrurerie, l'ébénisterie. »⁶⁰

Une part importante des enseignements proposés concerne les cours de dessin linéaire, lesquels sont séparés en trois groupes de niveaux : élémentaire, moyen et supérieur. Un document produit par l'école municipale de dessin au cours de l'année 1877-1878, et conservé aux Archives départementales⁶¹, nous permet d'en savoir un peu plus sur les méthodes d'apprentissage pour ce cours spécifique très axé sur le dessin industriel.

Si dans les deux premiers niveaux, les élèves apprennent à maîtriser le tracé des principales figures géométriques élémentaires, ceux du cours supérieur sont invités à réaliser des levers de plan et des nivellements directement sur le terrain. Ils réalisent également des croquis de machines, ou de construction, relevés et cotés sur place par leurs soins. Il faut en effet garder à l'esprit qu'une grande majorité des élèves est constituée d'apprentis et d'ouvriers, notamment dans le

cadre des cours du soir, et que l'enseignement dispensé à l'école de dessin est intimement lié à l'industrie ou à l'artisanat. Le cours de dessin d'imitation est quant à lui opéré grâce à des modèles gravés ou lithographiés, ainsi qu'avec des figures en plâtre, principalement des modèles de bustes ou de statues connus, mais également quelques copies de bas-reliefs du Parthénon. Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations supplémentaires sur les autres cours proposés.⁶²

Si elle permet un enseignement gratuit et remplit bien son rôle de formation de la classe ouvrière, l'école municipale fait également face, entre la fin des années 1870 et le début des années 1880, à un problème qu'elle a du mal à appréhender. En effet, le 8 juillet 1882, le sous-directeur de l'école adresse au maire une lettre dénonçant les contraintes matérielles d'accueil de l'école, mais surtout la difficulté de motiver les élèves des cours du jour à conclure leurs trois années d'études. En effet, un tiers des demandes d'admission pour les ateliers a dû être refusé par manque de place au début de l'année 1881,

60. Ibid.

61. Voir AD, 4 T 1 : Méthodes employées et observations, Ecole de dessin et d'Arts et Métiers de Clermont- Ferrand, année scolaire 1877/1878.

62. Ibid.

mais ces derniers semblent progressivement se vider au fur et à mesure que les élèves se font démarcher par des entreprises. Le sous-directeur remet ainsi en question la municipalité (pour les problèmes matériels) et les chefs d'entreprise, responsables selon lui de la désertion des élèves en cours d'année : « À quoi donc faut-il attribuer cet arrêt de développement qui semble se produire au moment même où d'importantes améliorations et un agrandissement considérable ont été opérés dans l'école ? [...] Il est incontestable aujourd'hui que l'industrie de Clermont n'a point fait à l'école l'accueil qu'elle lui devait. Loin de trouver un appui efficace, auprès des chefs des maisons importantes, elle n'a rencontré qu'une invincible et inexplicable indifférence ». ⁶³

Certaines entreprises ont de fait sollicité les apprentis qui étaient à l'école, en leur proposant notamment un salaire, ce qui amène certains cours à être délaissés. Le sous-directeur précise ainsi que l'école n'a pas su conserver, pendant une période glissante de trois années de formation que comporte le règlement, un seul élève

de l'atelier de serrurerie et d'ajustage. Il ajoute : « Séduits par l'espoir d'un gain toujours insignifiant, mais qui n'en est pas moins un appât irrésistible pour leur âge, nos jeunes gens abandonnent sans réflexion, ni regret, un enseignement solide et méthodique, pour courir les hasards d'un atelier [...] ». ⁶⁴ Le sous-directeur, tout en soulevant les difficultés financières de certaines familles, et l'importance que peut constituer ne serait-ce qu'un faible apport pécunier supplémentaire pour certaines d'entre elles, met à la fois en cause les chefs d'entreprise qui se « privent volontairement d'ouvriers intelligents que leur fournirait l'école », et les parents des apprentis qui « recherchent avec plus d'avidité que de sagesse les placements les plus productifs. [...] L'indifférence ou l'ignorance sont souvent la cause de cette imprévoyante résignation : elle a parfois une origine plus triste mais plus respectable, le dénuement et la pauvreté des familles. En pareils cas un devoir impérieux et sacré s'impose alors à toutes les administrations publiques : Etat, Département et Commune : c'est d'alléger dans la plus large

mesure les sacrifices de temps et d'argent, que nécessite la fréquentation d'une école, même gratuite, par des enfants de 13 à 15 ans. » ⁶⁵

« Il est incontestable aujourd'hui que l'industrie de Clermont n'a point fait à l'école l'accueil qu'elle lui devait »

A partir de la rentrée suivante, en 1882, et le passage de l'école de dessin au statut d'École régionale des Beaux-Arts et d'Arts et Métiers, celle-ci se place désormais sous la supervision de la Direction des Beaux-Arts. Le choix des enseignements nécessite désormais l'aval de l'institution étatique basée à Paris, dont les inspecteurs sont les porte-paroles. Il est donc beaucoup plus simple, à partir de 1882, de suivre l'évolution de ces enseignements, puisqu'ils sont consignés (au moins succinctement) dans les rapports annuels des différents inspecteurs. L'école est à ce

63. Voir AM, 1R8 1 : Rapport sur la situation des ateliers de l'École municipale des Arts et Métiers de Clermont- Ferrand, rédigé par le sous-directeur de l'École, 8 juillet 1882.

64. Ibid.

65. Ibid.

66. Voir AN, F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1885-1886.

67. Voir AN F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1897-1898.

68. Voir AN F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1906-1907.

69. Source : [Ldh/EHESS/Cassini](#) : [consulté le 12 septembre 2022].

70. A la suite des Lois scolaires de Jules Ferry (Loi du 28 mars 1882), l'enseignement primaire pour les deux sexes devient obligatoire de six à treize ans, et la scolarité est sanctionnée par l'obtention du certificat d'études. L'obligation scolaire est ensuite prolongée jusqu'à seize ans par ordonnance, le 6 janvier 1959, mais ne prend effet qu'à partir de 1967 (car elle n'est appliquée que pour les enfants qui atteignent l'âge de six ans révolus au premier janvier 1959). Voir le [site officiel](#) du Sénat pour les Lois scolaires, [consulté le 19 octobre 2022], et le [site officiel du gouvernement](#) pour l'ordonnance du 6 janvier 1959, [consulté le 19 octobre 2022]. Il est précisé que certain-es élèves ont douze ans dans le texte ; si quelques-un-es suivent les cours du soir, après l'école, souvent dans le but de s'entraîner avant de s'inscrire dans le cursus de jour l'année qui suit, d'autres sont également inscrit-es dans les cours du jour. Il semble alors que la Loi du 28 mars 1882 n'ait pas été totalement respectée et, de fait, le règlement de l'école de 1882 spécifie que les élèves peuvent s'inscrire à partir de douze ans, sous réserve qu'ils -elles sachent lire et écrire, et maîtrisent les premières notions d'arithmétique. Voir AM, 826 W 1 : Règlement de l'Ecole régionale des Beaux-Arts et d'Arts et Métiers de Clermont-Ferrand, 1882.

moment presque victime de son succès, avec 401 inscrit-es en 1884-1885 (qui ne suivent cependant pas forcément l'ensemble des cours proposés), et les enseignements liés au dessin sont surpeuplés. Les cours du soir sont les plus intensément touchés par cette surpopulation, puisqu'ils permettent aux ouvriers travaillant la journée à l'usine d'améliorer leurs connaissances et leur niveau de formation en sortant du travail. Le problème de place existe néanmoins aussi dans les cours complets de jour, et devant le grand nombre d'élèves, et le niveau d'une partie d'entre eux considéré comme trop faible en mathématiques, l'inspecteur propose d'ajouter dans le règlement la nécessité d'obtention du certificat d'étude de l'enseignement primaire pour pouvoir s'inscrire. Le professeur n'aurait ainsi plus les éléments d'arithmétique et de géométrie à enseigner, et pourrait de cette façon réduire le nombre d'élèves au sein de ses classes pour en améliorer la qualité, et se concentrer véritablement sur la pratique du dessin. ⁶⁶

Les cours demeurent sensiblement les mêmes durant

toute la fin du XIX^e siècle, si ce n'est la création d'un cours d'art décoratif durant l'année 1897-1898, qui vient compléter l'enseignement de l'histoire de l'art et de l'ornement, particulièrement suivi.⁶⁷ Au début du XX^e siècle, l'école régionale semble cependant perdre progressivement de son attractivité. En effet, de 336 garçons inscrits en 1886 (et aucune fille), l'école ne compte plus que 198 élèves, dont 80 filles, en 1906, tandis que la population de Clermont-Ferrand augmente considérablement avec le développement de l'usine Michelin.⁶⁸ La capitale auvergnate passe ainsi de 46 718 habitants en 1886 à 58 363 en 1906 ⁶⁹, quand l'École régionale perd plus d'un tiers de ses élèves sur la même période. Nous n'avons pas retrouvé, dans les archives relatives à l'école d'art, d'explication simple et logique qui pourrait justifier cette baisse considérable de sa fréquentation. Toujours est-il que le nombre d'inscrit-es repart à la hausse à partir de 1909, et ce jusqu'à la première guerre mondiale.

Si les élèves assistant aux cours du jour sont, pour une grande

majorité, trop jeunes pour être appelés à combattre sur le front (la plupart ont entre 12 et 17 ans)⁷⁰, le fonctionnement de l'école régionale est tout de même perturbé par la mobilisation de certains professeurs à partir de 1914. Dans le même temps, une forme de défiance et de concurrence avec l'Allemagne va progressivement se mettre en place, y compris dans le domaine des arts appliqués. Au début de l'année 1916 est ainsi créé le Comité central des arts appliqués, subdivisé en 25 Comités régionaux dont les sièges se trouvent dans les villes qui possèdent une école d'art importante. La ville de Clermont-Ferrand est ainsi désignée pour être le centre des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Aveyron. Dès mai 1916, le département de l'Aveyron est néanmoins remplacé par celui de la Haute-Loire au sein du Comité régional. Ces comités sont créés avec pour objectif principal de concurrencer l'Allemagne dans le domaine des arts appliqués, comme nous l'apprenons dans une circulaire du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts adressée au préfet du Puy-de-Dôme, et datée du 8



janvier 1916. Le texte apporte des conclusions sur deux enquêtes organisées par ce même ministère, la première confiée aux Inspecteurs du dessin et des musées, et la seconde auprès des Chambres de Commerce :

« Afin de permettre à la France de reprendre rapidement dans les arts industriels une suprématie artistique et commerciale et des débouchés qui, depuis plusieurs années, se trouvaient en partie entravés par une concurrence germanique fortement organisée [...]. Cette préparation doit viser aussi bien les applications de l'art aux plus petites branches de l'industrie que les manifestations les plus élevées de l'art pur, nos écoles, outre les encouragements que leur apporte l'Etat, ont besoin de l'appui des municipalités et du concours des industriels. Les deux enquêtes auxquelles j'ai fait procéder m'ont démontré que, pour atteindre le but proposé, il était tout d'abord nécessaire de créer dans tous les centres où existent ou peuvent exister ces industries d'art des Comités régionaux qui seraient en rapport direct avec l'Administration des Beaux-Arts. » ⁷¹

Une courte mise en contexte s'impose pour mieux comprendre le rôle de ces Comités régionaux

des arts appliqués. De fait, l'idée d'orienter l'art au service de l'industrie n'est assurément pas nouvelle en 1916. Le XIX^e siècle est en effet marqué par de fortes rivalités entre la France, l'Angleterre, et plus tard l'Allemagne, dans le domaine de l'industrie et des arts appliqués à l'industrie. La première moitié du siècle voit s'enchaîner les Expositions des produits de l'industrie, puis les Expositions universelles pour sa seconde moitié, et on observe une multiplication des sociétés, unions, et associations relatives aux arts industriels en Europe de l'Ouest. Au lendemain de l'Exposition internationale de Londres de 1851 est ainsi créée en France l'Union Centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie, qui prendra par la suite le nom, en 1874, d'Union centrale des Arts décoratifs⁷², et participera de l'ouverture du Musée des Arts décoratifs, inauguré en 1905 dans l'aile Marsan du Palais du Louvre.⁷³ En 1889 est également fondée la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, destinée à aider les ouvriers d'art, artistes et artisans par la création de concours et de salons, afin de développer les arts appliqués à la décoration et à l'industrie.

71. Voir AD, 4 T 16 : Lettre du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts au préfet du Puy-de-Dôme datée du 8 janvier 1916.

72. L'Union centrale des Arts décoratifs est rebaptisée « Les Arts décoratifs » en 2005.

73. Un premier « musée-école » est créé dès 1864 au 15, Place Royale (l'actuelle Place des Vosges). Le musée et sa bibliothèque ouvrent gratuitement entre 10h et 17h, puis entre 19h et 22h afin de permettre aux ouvriers de pouvoir venir à la sortie du travail.

Malgré la multiplication de ces associations, et l'encadrement plus strict de l'enseignement artistique par l'administration des Beaux-Arts à partir du dernier quart du XIX^e siècle, la France perd du terrain dans le domaine des arts industriels. De son côté, l'Allemagne fonde en 1907 la Werkbund (littéralement « l'Union dans l'œuvre ») à Munich, rassemblant divers représentants des arts industriels (céramique, arts du métal, du verre, mobilier, etc.), ainsi que de l'architecture. L'association d'artistes et d'industriels prend rapidement de l'ampleur et compte déjà plusieurs milliers d'adhérents au début de la guerre, en 1914.

C'est donc dans ce contexte tendu de concurrence économique-artistique (et désormais de guerre) que sont créés les Comités régionaux aux arts appliqués en 1916. Lors de son allocution prononcée le samedi 29 juillet 1916 à la première réunion du Comité central Technique des Arts appliqués, M. Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts met ainsi en garde contre le retard que prend la France par rapport à l'Allemagne dans le développement des arts

appliqués, tout en insistant, propagande de guerre oblige, sur la « supériorité historique » française dans ce domaine : « Il faut bien l'avouer, car ce n'est pas en fermant les yeux sur nos faiblesses, que nous reprendrons notre place ; de notre côté, nous avons perdu du terrain. Nous avons été les novateurs. Nos artistes n'ont cessé de créer des œuvres parfaites, où se retrouvent les plus pures qualités de notre génie. ». ⁷⁴ Pour revenir à l'école d'art, on retrouve dans un rapport d'inspection daté de 1917 la mention du Comité régional d'arts appliqués de Clermont-Ferrand. L'inspecteur de l'époque, M. Bertone, propose en accord avec ce comité la création, à l'école Régionale, d'un cours de fabrication de jouets en bois de qualité. ⁷⁵ Il soumet ainsi le nom de M. Dezandes ⁷⁶, professeur de dessin à Riom, qui s'occupe également de faire réaliser des jouets en bois au centre de rééducation des mutilés de la 13^e région, à Clermont-Ferrand, afin qu'il prenne la direction de ce cours, dans l'hypothèse où ce dernier serait créé. L'inspecteur détaille alors un projet de création pour la mise en place de ce

cours mixtes sur une base de 8h par semaine, réparties en 4h de dessin, composition et technologie à l'école des Beaux-arts, et de 4h d'applications à l'atelier spécial existant à l'École pratique de commerce et d'industrie. ⁷⁷ Sa proposition ne semble cependant pas avoir convaincu l'administration des Beaux-Arts, dont l'accord est nécessaire pour débloquer des financements, puisqu'il la réitère l'année suivante, en 1918 : « L'administration des Beaux-arts veut-elle, ou non, développer en Auvergne l'industrie du jouet ou pour mieux dire, des jouets, c'est-à-dire non pas seulement la fabrication de petits animaux en bois plus ou moins perfectionnés, mais aussi toute sorte de joujoux, poupées, etc., en toutes matières, et qui ne seraient plus uniquement destinés à la France, mais surtout à l'exportation ? [...] Si donc l'Etat, comme il a semblé en manifester l'intention en formant des comités régionaux, veut réellement développer en Auvergne l'industrie de jouets, c'est évidemment à l'école des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand qu'il faut créer ce cours spécial puisque cette école dispose de locaux et de professeurs. [...]

74. Voir AD, 4 T 16 : Allocution prononcée le samedi 29 juillet 1916 par Mr. Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à la première réunion du Comité central Technique des Arts appliqués.

75. Voir AN, F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1916-1917.

76. M. Dezandes deviendra par la suite professeur à l'école régionale, puis directeur entre 1926 et 1944.

77. L'École pratique de commerce et d'industrie est créée en 1902. Originellement installée dans les locaux de l'École primaire supérieure de garçons, elle est déplacée en 1920 dans l'ancien orphelinat Saint-André (aujourd'hui le lycée Amédée Gasquet). Voir AD 2 0 3490, Extrait des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 1920.

Car des jouets bien exécutés, avec le chic français et pouvant être vendus bon marché, se débiteraient très facilement et très avantageusement à l'étranger, où ils feraient une concurrence sérieuse à l'article boche de Nuremberg. ». ⁷⁸ Finalement, le projet n'aboutira jamais car il est peu rentable et aurait nécessité la création d'une usine spécifique, afin de mécaniser au maximum le travail et ainsi réduire les dépenses liées à la main d'œuvre. Au sortir de la guerre, l'école reprend progressivement son fonctionnement habituel avec le retour des professeurs mobilisés, et semble voir son attractivité accrue. De 177 élèves en 1918, elle monte à 313 en 1919, puis à 365 en 1920. Ces nombres sont toutefois à considérer avec prudence, car ils prennent en compte l'ensemble des inscriptions. Tous les élèves n'assistent ainsi pas à la totalité des enseignements proposés, et les cours les plus suivis demeurent ceux ayant trait à l'apprentissage du dessin (notamment les cours du soir), nécessaires aux élèves ouvriers et artisans. Il est précisé dans le rapport d'inspection de 1920 que la majorité des élèves se compose d'apprentis du bâtiment, de maçons, de serruriers, de

menuisiers, de charpentiers, de mécaniciens, d'élèves architectes, d'apprentis d'ateliers, ainsi que d'écoliers, mettant ainsi en évidence l'importance de l'école d'art et les bénéfices qu'elle apporte à la classe ouvrière clermontoise. ⁷⁹ Néanmoins, on observe également à partir de cette période un regain d'intérêt pour les cours d'histoire de l'art, qui se trouvent associés à l'histoire de l'ornement. Le cours d'histoire de l'art et de l'ornement comporte à la fois l'étude classique de l'art grec, de l'art étrusque, etc., mais également l'enseignement du lavis, le relevé de fragments de machines (dessins techniques), le dessin de charpente, de menuiserie, de serrurerie, ou encore d'éléments d'architecture, ce qui explique son attractivité. Il est même précisé que ce cours est particulièrement victime de son succès, et ne peut accueillir les 136 élèves inscrits, faute de place dans les locaux de la Halle aux blés. ⁸⁰ L'année 1921 marque le plus haut taux d'inscriptions, avec 424 élèves pour l'ensemble des cours (pour donner un ordre de comparaison, l'ÉSACM. compte autour de 170 étudiant·es réparti·es sur 5 années en 2021-2022). L'école régionale

va ensuite voir ses effectifs diminuer progressivement au long des années 1920, puis jusqu'au début des années 1930, où elle ne compte plus que 192 élèves en 1932. ⁸¹

En 1927, le cours de peinture (6h par semaine) proposé par l'école est divisé en deux à la demande des élèves. Très peu suivi (moins de 10 inscrit·es par an), il est désormais séparé avec une première partie de trois heures correspondant à la peinture « artistique » (nature morte, modèle vivant, etc.), et une seconde partie de trois heures, dédiée à la peinture décorative, beaucoup plus attractive pour les ouvriers du bâtiment qui réalisent dans ce cours des travaux en faux bois ou en faux marbre.

Le cours de compositions décoratives évolue de la même façon et se diversifie. Il ne se limite plus uniquement à l'exécution du batik, mais comprend désormais également le travail du cuir, du fer forgé, ou encore la gravure sur bois. Le nouveau directeur, M. Dezandes, organise également à partir de cette année-là des conférences sur la technique des métiers d'art, en lien avec le cours de

78. Voir AN, F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1917-1918.

79. Voir AN, F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1919-1920.

80. Voir AN, F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1919-1920.

81. Voir AD, 80 ETP 2 et 80 ETP 3 : Registres d'inscription de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et des Arts Industriels. Dates extrêmes : respectivement entre 1907-1908 et 1925-1926, puis entre 1926-1927 et 1936- 1937.

82. Voir AN, F/21/8054 : Rapport d'inspection de l'année 1926-1927.

83. L'Inspection de l'Enseignement technique est fondée en 1906, avec le développement des écoles d'arts et métiers. Elle fait le lien entre l'enseignement artistique, technique, le commerce et l'industrie, organise différents concours, et est à même de distribuer des subventions. Elle est finalement dissoute en 1980.

84. Voir AM, 826 W 8 : Rapport d'inspection de l'année 1940- 1941.

compositions et de réalisations décoratives, afin de faciliter la rencontre des élèves de l'école avec les industriels d'art. Ces conférences sont par ailleurs ouvertes au public et attirent un certain nombre de personnes dans l'école, qui varie en fonction des sujets abordés. Sont ainsi organisées en 1927 des conférences extrêmement diversifiées sur le plâtre et ses emplois, les procédés de la gravure, de la lithographie (réalisée en collaboration avec un directeur de techniques d'imprimerie et suivie d'une visite d'atelier), les vitraux, la ferronnerie, la céramique ou encore les techniques modernes de la sculpture.⁸²

Durant la fin des années 1920, le directeur multiplie les liens avec les industriels d'art, et participe ainsi de la mise en place de nombreux concours (souvent ponctuels) pourvus de subventions. Il permet de cette façon l'instauration d'un concours d'affiches pour le Syndicat d'initiative d'Issoire (600 francs de prix), un autre pour la Cité universitaire, un concours de décor de boîtes pour fruits d'Auvergne (100 francs de prix),

de composition et décor de sacs et boîtes (600 francs de prix), un concours d'affiches et cartes diverses pour les anciens élèves (200 francs de prix), la création d'un calendrier pour un imprimeur (100 francs de prix), un concours de vignettes pour papiers commerciaux (600 francs de prix), etc. Ces initiatives s'ajoutent ainsi aux concours plus « officiels » et plus récurrents organisés par la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, ou encore à ceux encadrés par l'Inspection de l'Enseignement technique.⁸³ Tout au long des années 1930, les enseignements évoluent peu, si ce n'est le cours de céramique qui attire de plus en plus d'élèves, et découle de l'achat d'un four en 1929. Des tours, broyeurs, malaxeurs, et autres instruments utiles à la céramique sont ensuite progressivement acquis dans les années qui suivent, grâce à des subventions octroyées par l'Inspection de l'Enseignement technique pour l'achat de ce matériel, laquelle contrôle les réalisations, et est appelée à en favoriser les progrès. Les céramiques sont en outre, pour la plupart, réalisées avec des terres régionales. Le directeur, chargé de ce cours, cherche de cette

façon à développer la création et le perfectionnement des métiers d'art régionaux, et « s'efforce de mettre en évidence des effets propres aux tons de la lave de la région. »⁸⁴ En 1936, l'École régionale se réorganise en deux sections A et B (en plus des cours du soir qui demeurent effectifs et ne changent pas), fonctionnant parallèlement avec des horaires complets. La section A correspond au département « Arts », et forme les architectes, peintres, sculpteur·rices, décorateur·rices et graveur·euses. La section B se réfère quant à elle aux « Arts Industriels », et s'adresse prioritairement aux peintres-décorateur·rices, verriers, céramistes (apprenti·es et ouvrier·ères), sculpteur·rices (appliqués à la décoration), ferronnier·ères (apprenti·es et ouvrier·ères), menuisier·ères-ébénistes, et charpentier·es. Sont également proposés des enseignements spécifiques pour les métiers du livre (calligraphie, lithographie, gravure), et dans le milieu de la mode grâce aux cours de broderie, de dentelle, ainsi que ceux destinés aux tapissier·ères décorateur·rices. Enfin, la section B forme également des

85. A la différence du Service de Travail Obligatoire (S.T.O.) organisé par l'Allemagne nazie, qui a obligé des centaines de milliers de travailleurs français à être transférés en Allemagne afin de participer à l'effort de guerre, les Chantiers de la Jeunesse Française (C.J.F.) sont mis en place par le gouvernement de Vichy, remplacent le service militaire, et consistent en des camps encadrés militairement au sein desquels les jeunes hommes (à partir de 20 ans), réalisent des travaux d'intérêt général durant une période de 6 mois, puis de 8 mois à partir de 1941.

86. Voir AM, 826 W 8 : Rapport du directeur de l'Ecole Régionale Louis Dussour pour l'année 1943-1944.

87 Ibid. et AM 826 W 8 : Rapport du directeur de l'Ecole Régionale Louis Dussour pour l'année 1944-1945. 90 Voir AN, F/21/8054 : ensemble de lettres du dossier Dezandes.

88. Voir AN, F/21/8054 : ensemble de lettres du dossier Dezandes.

entrepreneur·euses, des commis d'architectes, et des ouvrier·ères qualifié·es qui visent à devenir chef·fes de chantiers.

Le fonctionnement de l'école est à nouveau perturbé avec le déclenchement de la Seconde guerre mondiale, puis pendant toute la période d'occupation sous le régime de Vichy. Dans un rapport datant de l'année 1943-1944, l'inspecteur des Beaux-Arts fait remarquer : « Il faut cependant signaler que la fréquentation de l'école a été quelque peu irrégulière du fait des temps troublés que nous avons vécus. Alertes, couvre-feu, bombardements, n'ont pas créé une ambiance très favorable au travail et un certain nombre de nos grands élèves ont dû s'efforcer de continuer leurs études en même temps qu'ils satisfaisaient aux obligations du Service du Travail Obligatoire ou des Chantiers de Jeunesse⁸⁵. »⁸⁶ Malgré les élèves mobilisés, les effectifs de l'école régionale ne baissent pas de manière importante, puisqu'on note également, sur l'année 1939-1940, l'arrivée de plusieurs élèves refoulés de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, ainsi qu'un certain nombre

de réfugié·es, notamment originaires de Strasbourg. L'école est, de fait, transformée en partie en centre d'accueil pour les réfugié·es de la guerre à partir du 15 juin 1940, et deux salles sont réservées aux élèves et artistes réfugié·es. Il est aussi fait mention d'élèves ayant participé à la résistance, parmi lesquels trois d'entre eux sont décédés au moment de l'écriture du rapport d'inspection de 1943- 1944.⁸⁷ Au regard des quelques documents concernant l'École régionale que nous pouvons retrouver sur la période 1939-1945, on peut également émettre l'hypothèse d'une volonté de purge du personnel de l'école d'art par le gouvernement de Vichy au début des années 1940. En effet, un ensemble de trois lettres disponibles aux Archives Nationales, qui ne sont sans doute qu'une petite partie des échanges, vont dans ce sens.⁸⁸ La première, envoyée par le Secrétariat Général des Beaux-Arts au ministre, secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse, et datée du 11 novembre 1942, mentionne une note du 20 octobre 1942, dans laquelle le ministre invite le Secrétariat Général des Beaux-Arts à l'éclairer sur





l'attitude politique du directeur M. Dezandes, ainsi que du professeur M. Aubert, par rapport au gouvernement du Maréchal Pétain et à la Révolution Nationale.⁸⁹ On y apprend que cette demande est en fait plus ancienne, puisqu'une première version adressée au préfet du Puy-de-Dôme date du 26 septembre. En outre, l'auteur de la lettre précise que la municipalité de Clermont-Ferrand refuse de remplacer M. Aubert et M. Dezandes, et que par conséquent, l'Administration des Beaux-Arts n'a d'autre moyen d'action que la réduction ou la suppression pure et simple de la subvention allouée à l'école régionale, afin de faire pression sur la municipalité. Une seconde lettre, adressée par le préfet du Puy-de-Dôme au ministre secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse le 24 novembre 1942 fait savoir que, à la suite de l'enquête effectuée, « il a été établi que M. Dezandes serait hostile à la politique de la Révolution Nationale et au Gouvernement du Maréchal Pétain. »⁹⁰ L'attitude de M. Aubert, en revanche, n'a pas semblé inquiéter les enquêteurs, et aucune remarque défavorable ne lui est adressée, du moins dans cet échantillon de l'échange

épistolaire. Cette réponse ne semble cependant pas arriver rapidement au ministère, puisque le cabinet du ministre relance une nouvelle fois le préfet du Puy-de-Dôme à ce sujet, le 5 décembre 1942, précisant qu'il doit lui envoyer ces informations de toute urgence.

Le rapport d'inspection de 1943 nous apprend également que certains cours ne sont pas pourvus de titulaires, et que les élèves doivent concourir sur des matières pour lesquels ils-elles n'ont pas de professeur-e. Il cite alors notamment la physique, la chimie, mais également l'histoire de l'architecture et l'histoire de l'art, enseignées par M. Aubert avant la guerre, qui a donc possiblement été remercié. Cependant, il est également plausible que les professeur-es de ces dits cours aient simplement été mobilisé-es sur cette période, notamment dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO), mais nous n'avons retrouvé aucune information affirmant ou infirmant cette hypothèse.

Par ailleurs, le directeur M. Dezandes est invité à prendre sa retraite dès le 1^{er} février 1943. Une lettre du maire de Clermont-Ferrand, émise le 29 décembre

89. Idéologie officielle du Régime de Vichy pendant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie.

90. Voir AN, F/21/8054 : Lettre du préfet du Puy-de-Dôme au ministre secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, 24 novembre 1942.

1942, demande au préfet du Puy-de-Dôme de bien vouloir mettre fin, « à compter du 1^{er} février 1943, aux fonctions de Monsieur Dezandes, comme Directeur, et comme Professeur de l'École régionale des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand, en application des dispositions de la Loi du 13 mars 1942. Monsieur Dezandes, qui est âgé de 62 ans, est en effet atteint par la limite d'âge. ».⁹¹ La loi du 13 mars 1942 instaure, dans son article premier, la possibilité de remplacer un fonctionnaire ou un agent des services publics dans son emploi, dès le jour où ce dernier atteint la limite d'âge qui lui est applicable (62 ans dans le cas du directeur). Si M. Dezandes atteint bien cette limite d'âge au 1^{er} février 1943, une note antérieure, adressée au maire, nous apprend finalement que le motif de l'application de la loi du 13 mars 1943 n'est en fait qu'un prétexte, puisque dans ce papier, il est demandé au maire de révoquer le directeur de l'École régionale en vertu de l'application de la loi du 17 juillet 1940. Cette dernière permet alors de révoquer n'importe quel fonctionnaire, et de procéder à l'arrestation de tout individu jugé dangereux pour la défense nationale ou pour la

sécurité publique. Cette demande découle donc probablement de l'enquête menée à l'automne 1942 pour déterminer les orientations politiques de M. Dezandes, mais le maire refuse néanmoins cette solution et lui préfère celle de l'application de la loi du 13 mars 1942, qu'il juge « plus élégante ».⁹² Une déclaration, retrouvée aux archives municipales de Clermont-Ferrand⁹³, semble enfin confirmer l'implication, à la fois du directeur de l'École régionale, et des professeur-es, dans la Résistance pendant l'occupation allemande. Le texte, daté du 2 décembre 1955, est rédigé par Jean-Michel Flandin, ancien professeur du lycée Blaise Pascal, puis de la faculté de lettres, au sein de laquelle il dispensait un cours de philologie ancienne. Entré dans la Résistance en 1940, il est révoqué de ses fonctions de professeur en 1943 par le Régime de Vichy, et sa femme est déportée au camp de Ravensbrück, au nord de Berlin. Il affirme dans sa déclaration que durant toute l'occupation, l'école des Beaux-Arts était en relation avec les Services Secrets des organisations de résistance française, bien que n'étant pas mise au courant des noms des animateurs, pas plus que des

mécanismes propres à ces organisations. Chaque membre de l'école obéissait ainsi à des directives des Mouvements unis de la Résistance (MUR), dont l'antenne puydômoise était dirigée par Jean-Michel Flandin. Entré dans la clandestinité en 1943, ce dernier demeure en liaison régulière avec le directeur (l'ancien directeur à partir du 1^{er} février 1943), M. Dezandes, qui abritait chez lui, selon la déclaration de Jean-Michel Flandin, des officiers parachutistes et des saboteurs anglais. Il salue également toute l'équipe de professeurs qui, « au milieu des plus grandes difficultés matérielles et morales » a continué de prodiguer enseignements, conseils et protection efficace à « de nombreux jeunes gens de l'école des Beaux-Arts de Clermont et de Strasbourg, des Juifs et autres sujets recherchés par les services allemands de recrutement et de répression. ».⁹⁴ La période d'occupation a également été un moment de modifications importantes pour la section architecture de l'école régionale de Clermont-Ferrand. En effet, l'atelier d'architecture dirigé par M. Papillard, comme tous les ateliers de province, préparait au

91. Voir AM, 826 W 10 : Lettre du maire au préfet du Puy-de-Dôme, 29 décembre 1942.

92. Ibid. : Note (non datée) adressant au maire plusieurs options pour démettre M. Dezandes de ses fonctions.

93. Voir AM, 826 W 20 : Jean-Michel Flandin, « L'école dans la résistance », 2 décembre 1955.

94. Ibid.

début de la guerre les élèves au concours d'admission à l'école nationale supérieure des Beaux-Arts. Du fait de la séparation du territoire national en deux, et de l'occupation de la capitale par les forces nazies, on observe une restructuration de l'enseignement de l'architecture, et des rapports entre la section Architecture de l'ENSBA et ses succursales de province. En 1940, l'atelier de Clermont-Ferrand a de son côté pris une certaine importance à la suite de l'arrivée d'élèves réfugié-es de Strasbourg⁹⁵, puis de Marseille.⁹⁶

L'école régionale est alors autorisée, ainsi que le sont en même temps les écoles des Beaux-Arts de Nantes, Nancy, Toulouse, Montpellier et Nice, à préparer, temporairement et du fait des circonstances, le diplôme légal d'architecte.⁹⁷ Néanmoins, et pour que cette situation de fait soit reconnue officiellement, l'école devait remplir certaines conditions, parmi lesquelles la création d'un second atelier d'architecture au sein de celle-ci. Bien que la situation ait été considérée comme acceptable à l'époque, il n'y eut jamais deux ateliers au sein de l'école, et le duo de professeurs corrigeait en

réalité les mêmes élèves, dans le même atelier.⁹⁸ Malgré cela, les admissionnistes sont tout de même autorisé-es à passer leurs examens à Clermont-Ferrand dès le mois de juin 1940, Paris et l'ENSBA se trouvant en zone occupée.

C'est finalement trois années plus tard que la décision est officiellement entérinée, par un arrêté paru au journal officiel du 29 octobre 1943 : l'École régionale est désormais autorisée à procurer un enseignement complet pour la préparation du diplôme légal d'architecte, auparavant presque exclusivement réservé à la section Architecture de l'école des beaux-Arts de Paris.⁹⁹ La nouvelle est particulièrement importante pour une école de la taille de celle de Clermont-Ferrand, puisque d'autres écoles similaires (voire plus grandes), ne sont autorisées qu'à dispenser l'enseignement préparatoire à ces mêmes études, parmi lesquelles Reims, Dijon, Bourges, Tours, Amiens, Orléans, Tourcoing, Valenciennes ou encore Saint-Etienne.

En novembre 1944, un petit scandale éclate dans la section Architecture de l'École régionale. Louis Dussour, qui

remplace M. Dezandes à la suite de son éviction pour ses positions anti-allemandes et anti-gouvernementales, décide de séparer dans deux ateliers distincts, les élèves admissionnistes de ceux des années supérieures. L'atelier des admissionnistes est alors confié à un certain M. Vigneron, architecte non diplômé et ami du directeur, ce dernier, fresquiste, exécutant de manière notoire le travail que lui procure M. Vigneron, également conseiller municipal adjoint aux Travaux. Les élèves, admissionnistes d'une part, et admis-es à l'ENSBA. d'autre part, se mobilisent donc pour retrouver le partage des ateliers, nécessaire, selon elles-eux, pour leur formation et la préparation du concours. Ils-elles demandent également au directeur de retirer l'enseignement de l'architecture à M. Vigneron, arguant que ce dernier, n'ayant jamais été admis à l'ENSBA, n'avait aucune légitimité à préparer au concours. La demande des étudiant-es sera finalement soutenue par la municipalité, les ateliers regroupés, et M. Vigneron remplacé dès la rentrée 1945-1946.¹⁰⁰

95. L'École Régionale d'Architecture de Strasbourg est contrainte de fermer dès 1939, après être tombée sous autorité allemande. Comme une partie de l'université de Strasbourg (et notamment la faculté de pharmacie), elle trouve refuge à Clermont-Ferrand, à l'École Régionale pour l'École d'Architecture, et à l'université clermontoise pour la faculté de pharmacie. Voir DIENER Amandine et MARCOT Christian, « Enseigner l'architecture durant le moment de Vichy (1940 – 1944). De Paris à Lyon », programme de recherche EnsArchi – L'enseignement de l'architecture au XXe siècle [en ligne], publié le 11 mai 2021 /1784 consulté le 16 octobre 2022.

96. Voir AN, F/21/9344 : Lettre du directeur de l'École Régionale Louis Dussour au Directeur général des Lettres et Arts, 22 février 1945.

97. DIENER Amandine et MARCOT Christian, 11 mai 2021, art. cit.

98. Voir AN, F/21/9344-F/21/9345 : Rapport de Louis Dussour à M. le Directeur général des Lettres et Arts, 1945.

99. La section « Architecture » de l'École Régionale demeure tout de même sous la responsabilité de l'École Régionale d'Architecture de Lyon, désignée le 28 août 1940 par Paul Landowski (alors directeur de l'ENSBA) pour être le relai de l'ENSBA. en zone libre (jusqu'à son passage en zone occupée à partir de 1943). DIENER Amandine et MARCOT Christian, 11 mai 2021, art. cit.

100. Voir AN, F/21/9344-F/21/9345 : Lettre du conseil des Anciens élèves architectes adressée aux parents d'élèves, 1945 ; et Historique de l'atelier régional d'architecture de Clermont-Ferrand, 1945.

Après le départ de M. Dezandes, le nouveau directeur, Louis Dussour, profite de sa nomination pour faire un point sur l'école régionale, dans une longue lettre adressée au maire de Clermont-Ferrand le 26 septembre 1944. Il met en évidence l'absolue nécessité de l'évolution de l'école, qu'il considère en retard sur son temps à tout point de vue : conditions de vie, état du bâtiment, enseignements dispensés et traitement des professeurs (contrairement à d'autres professions, les salaires des professeur·es n'ont pas évolué depuis 1927, quand le coût de la vie, lui, a largement augmenté). Il détaille dans cette lettre sa vision de l'école, dont il sépare les élèves en cinq catégories :

les élèves architectes qui se préparent au diplôme d'Etat, les peintres qui souhaitent se perfectionner afin de préparer le concours d'entrée à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, ou encore au professorat de dessin, les sculpteurs, les « jeunes gens ou jeunes filles » inscrit·es au cours du soir de dessin industriel et de dessin d'ornement car ils et elles sont occupé·es la journée

par leurs études ou leurs métiers, et enfin les amateur·rices d'art attiré·es par les cours proposés par l'école. Il ajoute encore que les enseignements de l'école sont selon lui trop orientés vers l'art pur, quand « une Ecole des Beaux-Arts de province n'est pas destinée à faire des artistes », et souhaite donc au maximum accompagner les élèves du côté des métiers d'arts appliqués, de l'artisanat, et surtout vers les métiers du bâtiment. Il réorganise ainsi les cours du soir, afin d'en spécialiser les enseignements et de former entrepreneur·euses, métreur·euses, commis d'architecte, dessinateur·rices, décorateur·rices, etc. ¹⁰¹

Au sortir de la guerre, une partie de l'équipe professorale est remplacée, et deux jeunes professeurs sont nommés sur les conseils de l'Inspection générale des Beaux-Arts. Cette dernière souhaite en effet un rafraîchissement des techniques d'apprentissage, jugées dépassées par rapport à des conceptions plus nouvelles déjà largement mises en place dans d'autres écoles. La recherche de nouvelles·aux professeur·es

101. Voir AM, 826 W 8 : Lettre du directeur Louis Dussour au maire de Clermont-Ferrand, 26 septembre 1944.

« Accompagner les élèves du côté des métiers d'arts appliqués, de l'artisanat, du bâtiment. »



102. Voir AM, 826 W 10 : Concours pour le recrutement d'un Directeur et de divers professeurs à l'École régionale des Beaux-Arts.

103. 8.000 francs/an est le salaire perçu par M. Dezandes après 16 ans d'ancienneté. Le salaire de départ proposé pour le poste de directeur est de 12.000 francs/an, soit assez semblable à celui d'un cantonnier, et un peu moins que celui d'un agent de police. Voir AM, 826 W 10 :

Lettre de Clément Goyeneche, artiste décorateur, au maire de Clermont-Ferrand, sur le retrait de sa candidature au poste de directeur de l'École Régionale des Beaux-Arts et des Arts Industriels, 4 avril 1943.

104. M. Malespine remplace en 1952 M. Mabru, directeur intérimaire de l'École régionale à la suite de la démission de M. Dussour en 1949. Il restera à sa tête jusqu'à sa démission en 1968, à la suite des événements du mois de mai.

commence en réalité plus tôt, puisque dès le 25 février 1943, la municipalité propose un concours pour le recrutement d'un-e nouvelle-au directeur-riche, et de cinq professeur-es pour les cours d'application décorative (4h), de perspective et ombres (2h), de construction (2h), d'histoire de l'art (2h), et de composition décorative (5h). Les candidat-es sont invité-es, avant le 30 mai 1943, à constituer un dossier dans lequel devront figurer, entre autres, un certificat de bonne vie et mœurs, ou encore une justification de leur non-judéité, régime de Vichy oblige.¹⁰² Le recrutement semble cependant se révéler plus compliqué que prévu, et nombre de candidat-es se retirent du concours après avoir pris connaissance de leur futur salaire. Un certain Clément Goyeneche, ancien professeur à l'École nationale d'art décoratif de Nice, de l'École des Métiers du Bâtiment de Nice, et candidat au poste de directeur, détaille ainsi son retrait du concours dans une lettre adressée au maire. Il y explique qu'après un échange avec M. Dezandes au sujet des conditions de travail au sein de l'école régionale, il ne peut accepter un traitement

de 18.000 francs/an pour un poste de directeur¹⁰³, quand il en gagne 40.000, plus 4.000 francs d'indemnités de fonction, en tant que professeur de première classe dispensant 16h de cours par semaine.

Le recrutement se réalise néanmoins progressivement et, en 1947, le cours de sculpture, considéré comme trop axé sur l'art pur et la statuaire, est repensé pour mieux s'adapter aux besoins des élèves qui souhaitent travailler dans le domaine de la sculpture décorative.

Les programmes sont donc remaniés vers la composition ornementale, pour comprendre désormais des clefs de voûte, chapiteaux, motifs d'enseignes pour ferronneries, vases décorés, cadrans solaires, ou encore appliques d'éclairage. Cependant, la collection de modèles en plâtre de l'école régionale est largement incomplète, et ces changements peinent à véritablement passer de la théorie à la pratique. Il est à noter, en 1948, la nomination de la première femme professeure de l'école régionale, Marie-Henriette Courtine, qui s'occupe d'enseigner la céramique depuis le départ à la retraite de son prédécesseur. Elle reçoit d'ailleurs la même

année les éloges de l'inspecteur, qui considère son cours comme l'un des deux meilleurs de l'école régionale, avec celui de décoration, par ailleurs très lié, pris en charge par le directeur M. Dussour. Ancienne élève de l'école clermontoise, Marie-Henriette Courtine avait par ailleurs déjà été candidate pour le poste de professeure d'application décorative lors du concours de 1943.

Le début des années 1950 est marqué par un nouveau changement de direction¹⁰⁴, et toujours la difficulté, depuis la guerre, de recruter des professeur-es titulaires pour certains cours. Le nouveau directeur, M. Malespine, entreprend une refonte complète de l'organisation des enseignements, avec pour premier objectif de diminuer le nombre d'élèves par classe, afin de faciliter et d'augmenter le temps de correction individuelle. Les classes, qui comptaient environ une soixantaine d'élèves auparavant, n'en comportent désormais plus qu'une vingtaine à la rentrée 1952-1953. Le directeur, afin d'arriver à ce résultat, a décidé de créer trois catégories d'élèves fréquentant

105. Voir AN, 20020285/29 : Rapport d'inspection de l'année 1952-1953.

106. Le CAFAS est un diplôme mis en place en 1954, sanctionnant trois années de formation dans une école d'art et permettant d'accéder, entre autres, aux concours spéciaux de recrutement d'instituteurs, et aux concours externes de professeur des collèges d'enseignement technique. Il est ensuite supprimé en 1973.

107. Voir AM, 826 W 8 : Rapport d'inspection de l'année 1958-1959.

108. Ibid. : Rapport d'inspection de l'année 1959-1960.

les trois branches principales de l'enseignement de jour : le cycle d'année préparatoire pour les futur-es élèves de l'école, la préparation aux examens pour l'obtention du diplôme de professeur-e de dessin de l'enseignement secondaire, et enfin l'atelier de décoration et de peinture murale, qu'il dirige lui-même. Il profite par ailleurs de ce remaniement pour réorganiser les cours destinés aux commis d'architectes.¹⁰⁵ La collection de modèles en plâtre est également complétée à ce moment, notamment avec des modèles exigés pour les épreuves du CAFAS,¹⁰⁶ (Certificat d'aptitude à une formation artistique supérieure), mais également de manière plus locale et spécifique, avec la recherche de motifs romans tirés des monuments de la région.

Malgré l'amélioration progressive des locaux et de la qualité des enseignements (si l'on en croit les retours de l'Inspection générale), l'École régionale ne dispose toujours pas d'un corps professoral complet, ce qui est largement préjudiciable à certains élèves en fonction de leur orientation. Ainsi, encore en 1955, les élèves de l'école

n'ont pas de professeur-e de sculpture et de modelage, et sont laissé-es en autonomie dans cet apprentissage, simplement surveillé-es par un professeur de dessin. Ces circonstances, régulièrement relevées par les inspecteurs des Beaux-Arts, sont extrêmement problématiques pour une école d'art de la taille de celle de Clermont-Ferrand. La situation est d'autant plus déplorable que le niveau général de l'école est de plus en plus élevé d'après les rapports d'inspection, avec notamment d'excellents résultats au CAFAS de 1956. Encouragée par cette réussite, la municipalité nomme quatre nouvelles- aux professeur-es dès l'année qui suit, afin de compléter les enseignements dispensés à l'école, et de combler les postes vacants. L'école possédant maintenant un corps enseignant complet, et malgré les conditions matérielles toujours défectueuses dans les locaux de la Halle aux blés, les résultats obtenus continuent de s'améliorer à la fois pour l'obtention du CAFAS et du DNBA (Diplôme National des Beaux-Arts) dans les différentes sections, avec notamment l'élève Yvonne Calandre, classée deuxième au niveau national pour



108. Ibid. : Rapport d'inspection de l'année 1959-1960.

« Ce qui saute aux yeux [...] c'est l'extraordinaire climat de confiance, d'amitié, et d'exaltation réciproque qui règne dans cette maison »

son dossier de culture régionale portant sur « les toits de pierre phonolithiques de la région d'Orcival ». ¹⁰⁷ L'année suivante, elle est classée première au DNBA section peinture (2^e pour l'ensemble des sections) et un autre élève de l'école, Claude Beurrier, est classé 1^{er} au certificat théorique de la section sculpture du DNBA, obtenant les félicitations du jury pour son dossier régional sur « la Vallée de Chaudefour ». ¹⁰⁸ Depuis la rentrée 1957, l'École régionale prépare en effet au Diplôme National des Beaux-Arts (DNBA), institué par décret le 11 août 1956. Ouvert aux élèves titulaires du CAFAS, ainsi qu'aux élèves reçus à titre définitif à l'ENSBA et à l'ENSAD, le DNBA vient sanctionner 5 années de formation dans une école d'art habilitée. Il est ensuite progressivement remplacé, à partir de 1975, par le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), toujours en vigueur en 2022.

A partir de 1958, l'École régionale des Beaux-Arts et des Arts Industriels est séparée en deux nouvelles sections, l'une artistique, et

l'autre professionnelle. Si les intitulés sont modifiés par rapport à la dénomination de 1936, les finalités sont en revanche assez similaires. Le programme d'enseignement artistique permet de préparer les diplômes d'architecture, le DNBA dans les sections peinture, sculpture, décoration et gravure, et préalablement le CAFAS, ainsi que les certificats de dessin des Lycées et Collèges et de l'enseignement technique. Le programme d'enseignement professionnel, quant à lui, prépare davantage aux CAP de sculpture sur pierre, sur bois, de commis d'architectes, de dessinateurs métreurs en cours du soir, et de l'industrie du livre. ¹⁰⁹

Au début des années 1960, un gros tiers des élèves inscrit-es prépare le CAFAS, le DNBA dans les différentes sections, ou le diplôme d'architecture. La majorité des élèves (208 sur 347 en 1962-63), est encore constituée des apprenti-es et ouvrier-ères qui fréquentent l'école d'art à l'occasion des cours du soir. Le directeur, M. Malespine, ainsi que sa femme, qui s'occupe de la préparation au DNBA (section décoration),

semblent avoir, durant leur directorat, participé à créer une véritable ambiance d'école. Le couple cherchait notamment à assimiler les enseignements par la musique, et il était diffusé lors des cours de la musique classique, ou encore les lectures des échanges épistolaires entre Vincent Van Gogh et son frère Théo. Cette ambiance particulière, qui semble, dans un premier temps, être appréciée par toutes et tous, est ainsi relevée à maintes reprises dans les rapports d'inspection. Au-delà de l'ambiance « musicale » de l'école, les inspecteurs constatent également la bonne ambiance qui paraît avoir pris place aux Beaux-Arts clermontois. On peut ainsi donner pour exemple un extrait du rapport de 1963-1964, rédigé par un inspecteur venant pour la première fois à l'École Régionale : « Ce qui saute aux yeux, dès le début de l'inspection, c'est l'extraordinaire climat de confiance, d'amitié, et d'exaltation réciproque qui règne dans cette maison et que nous n'avons retrouvé nulle part. Là est le secret de la réussite. ». ¹¹⁰



Cette page ainsi que les photos tramées des pages suivantes :

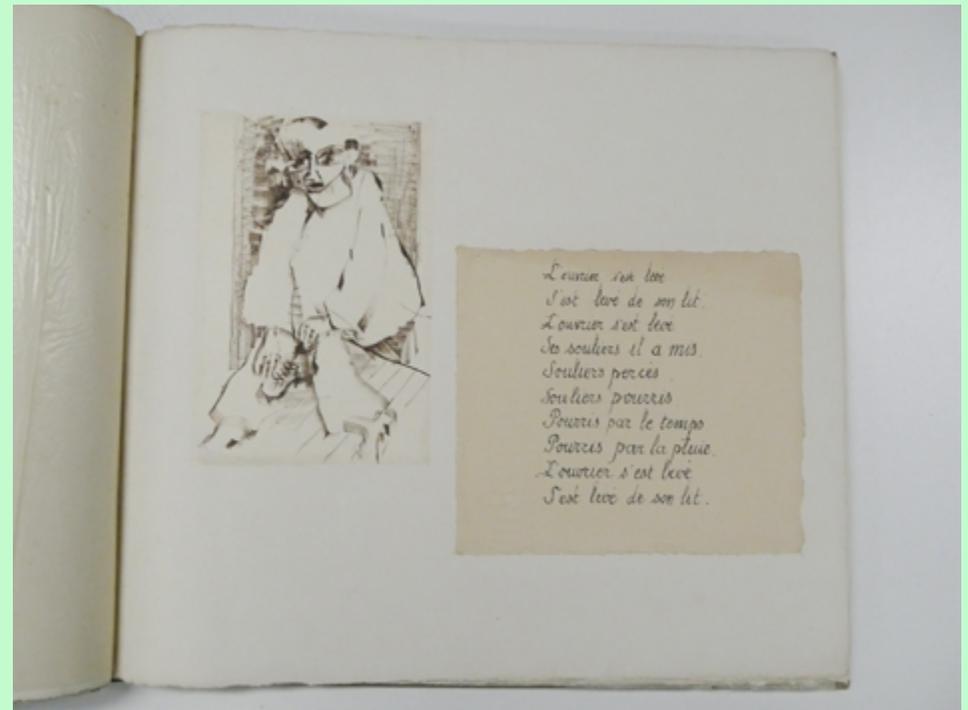
Photographies Léon Gendre, Archives départementales du Puy-de-Dôme, Fonds Léon Gendre, collection Musée Sahut - Volvic / dépôt Archives départementales du Puy-de-Dôme, 590 FI 157, 161, 165, 167, 168.





De gauche à droite :

- Pouzzolane, édition de travaux d'étudiant-es, 1957
- Travaux issus d'une visite au Moulin Richard de Bas à Ambert, 1957
- Boussets, tassous d'Auvergne, éditions de travaux d'étudiant-es 1958
- Édition de travaux d'étudiant-es, 1957







REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier Emmanuel Hermange, directeur de l'ESACM, pour la confiance qu'il a placée en moi en acceptant de me confier ce travail de recherche sur l'histoire de l'école d'art clermontoise, alors que je n'avais toujours pas achevé mon master de recherche en histoire de l'art.

J'en profite également pour remercier Marianne Jakobi, qui était à ce moment ma directrice de recherche, pour ses conseils et sans qui je n'aurais jamais eu connaissance de ce projet.

Je remercie chaleureusement Brigitte Belin, bibliothécaire de l'ESACM pendant de nombreuses années, et véritable mémoire de l'école d'art, pour son accompagnement, son aide précieuse et son investissement dans l'élaboration de ce travail de recherche.

Merci également aux anciens·es étudiant·es, enseignant·es, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, et qui ont su me parler de leurs expériences à l'école d'art au cours d'entretiens enrichissants, afin d'aiguiller mes recherches. Je peux citer ainsi Jacques Malgorn, Roland Cagnet, Michel Brugerolles, Yvon Rousseau, Geneviève Poisson, Rémi Bourdier, Isabelle Pio-Lopez, Christiane et André Béraud, ainsi que Jean-François Schembari.

J'apporte aussi mes remerciements à Emeline Llas, fille de Carlos Llas, ancien professeur au département Conservation/Restauration d'œuvres d'art de l'école, pour m'avoir accueilli à Strasbourg afin que je consulte les archives de son père.

Je remercie pareillement le personnel des Archives Municipales de

Clermont-Ferrand, celui des Archives départementales du Puy-de-Dôme, ainsi que celui des Archives nationales pour leur aide dans mes recherches.

Merci enfin aux membres du service de documentation du journal La Montagne, à Clermont-Ferrand, pour m'avoir permis de consulter le dossier de presse extrêmement fourni et détaillé qu'ils et elles ont assemblé à propos de l'école d'art.

Ce projet a été lancé à l'initiative de Emmanuel Hermange, directeur de l'ESACM de 2019 à 2023.

BIBLIOGRAPHIE

Les Beaux-Arts, de l'Académie aux Quat'z'arts, Paris, Ecole nationale supérieure des beaux arts, 2001.

ABADIE Shahram, *L'enseignement de l'architecture à Clermont-Ferrand avant 1968*, séminaire, [en ligne], publié le 5 novembre 2018, consulté le 20 septembre 2022.

ARMET Alizée, *Les écoles d'art en France : un enseignement artistique en changement*, In : AusArt Journal for Research in Art. 8 (1), 2020

BAUCHAL Charles, *Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français*, Paris, 1887, [en ligne].

COME Tony, *L'Institut de l'environnement : une école décloisonnée*. Urbanisme, architecture, design, communication, Paris, Editions B42, 2017

DIENER Amandine et MARCOT Christian, « Enseigner l'architecture durant le moment de Vichy (1940 – 1944). De Paris à Lyon », programme de recherche EnsArchi – L'enseignement de l'architecture au XXe siècle [en ligne], publié le 11 mai 2021.

GOBILLE Boris, *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008.

MICHAUD Yves, *Enseigner l'art ? Analyses et réflexions sur les écoles d'art*, Nîmes, Editions Jacqueline Chambon, 1993.

MICHAUD Yves, *Enseigner l'art ? Analyses et réflexions sur les écoles d'art*,

deuxième édition augmentée et refondue, Nîmes, Editions Jacqueline Chambon, 1999.

MONNIER Gérard, *L'art et ses institutions en France : De la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995.

PARTOUCHE Marc, *Les écoles d'arts qui changent le monde. Utopies et alternatives pédagogiques de 1815 à nos jours*, Paris, Hermann Editeurs, 2021.

POISSON-COGEZ, Nathalie, *Enseigner l'art par l'art*, In : Apprentissage, travail et création : Lieux, communautés, réseaux, transmissions familiales [en ligne], Villeneuve d'Ascq : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2021.

ROUX Claude, *L'enseignement de l'art : la formation d'une discipline*, Nîmes, Editions Jacqueline Chambon, 1999.

SAUER Marina, *L'Entrée des femmes à l'Ecole des Beaux-Arts : 1880 – 1923*, Paris, E.N.S.B.A., 1991.

COLOPHON

Texte et recherche

Loïc Borde

Direction de publication

Sandrine Rebeyrat

Visuel de couverture

Emma Merlet

Accompagnement du projet

Philippe Eydiou

Recherches graphiques

Philippe Eydiou

Clara Puleio

Design graphique

Orlane Mastellone-Ruellan

Iconographie

Brigitte Belin

Orlane Mastellone-Ruellan

Sylvie Mathe

+ clermont
auvergne
métropole

Soutenu par
MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Département
auvergne
région

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

MICHELIN
FONDATION
D'ENTREPRISE

Membre du site
UNIVERSITÉ
Clermont
auvergne

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART DE
CLERMONT
MÉTROPOLE



25 RUE KESSLER
63000
CLERMONT - FERRAND
WWW.ESACM.FR
ESACM@ESACM.FR

BICENTENAIRE
DE LA
REVOLUTION
FRANCAISE
1789-1989
EXPOSITION
NATIONALE
DU
MUSEE
D'ART
ET
D'HISTOIRE
NATIONALE
DU
LUXEMBOURG
PARIS
DU 15 MARS AU 15 SEPTEMBRE 1989